



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question orale n° 1327

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de création d'un corps unique d'ingénieur de niveau A plus et ses répercussions dans l'enseignement supérieur agricole. Actuellement les étudiants qui, dans l'une des cinq écoles : Paris, Rennes, Montpellier, Nancy, Toulouse, ont acquis le diplôme d'agronomie générale ont la possibilité de passer un concours pour entrer à Dijon et devenir ingénieur d'agronomie. Pour les ingénieurs du GREF, il semble qu'un usage se soit développé selon lequel n'entrent au GREF que les étudiants de l'INA de Paris. Au moment où la fusion du GREF et de l'ENSAA de Dijon est en train de se réaliser, il conviendrait que le concours permettant de donner l'accès à la formation des ingénieurs de niveau A plus puisse être ouvert à l'ensemble des étudiants des cinq écoles. Ces écoles délivrant le même diplôme, l'ensemble des étudiants doit être mis à égalité pour passer le concours d'accès ingénieur A plus. Il serait pour le moins curieux qu'au moment où des écoles comme l'ENA envisagent de régionaliser leur recrutement afin d'éviter les excès d'une filière essentiellement parisienne l'enseignement supérieur agricole établisse une ségrégation entre les étudiants parisiens et non parisiens. La qualité de l'enseignement n'est pas meilleure à Paris que dans les autres écoles. Le serait-elle que l'ouverture du concours à égalité des chances entre tous les étudiants, quelle que soit leur école, sanctionnerait par les résultats un tel constat. Rien ne justifie donc d'organiser, même de façon modeste, une ségrégation qui jetterait la suspicion de parisianisme sur un concours où seul le mérite doit être pris en compte. C'est pourquoi il lui demande que les principes de l'école républicaine soient respectés dans l'organisation de la formation permettant d'accéder à la création d'un corps unique d'ingénieur de niveau A plus.

Texte de la réponse

M. le président. M. Marcel Rogemont a présenté une question, n° 1327, ainsi rédigée:

«M. Marcel Rogemont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de création d'un corps unique d'ingénieur de niveau A plus et ses répercussions dans l'enseignement supérieur agricole. Actuellement les étudiants qui, dans l'une des cinq écoles: Paris, Rennes, Montpellier, Nancy, Toulouse, ont acquis le diplôme d'agronomie générale ont la possibilité de passer un concours pour entrer à Dijon et devenir ingénieur d'agronomie. Pour les ingénieurs du GREF, il semble qu'un usage se soit développé selon lequel n'entrent au GREF que les étudiants de l'INA de Paris. Au moment où la fusion du GREF et de l'ENSSAA de Dijon est en train de se réaliser, il conviendrait que le concours permettant de donner l'accès à la formation des ingénieurs de niveau A plus puisse être ouvert à l'ensemble des étudiants des cinq écoles. Ces écoles délivrant le même diplôme, l'ensemble des étudiants doit être mis à égalité pour passer le concours d'accès ingénieur A plus. Il serait pour le moins curieux qu'au moment où des écoles comme l'ENA envisagent de régionaliser leur recrutement afin d'éviter les excès d'une filière essentiellement parisienne, l'enseignement supérieur agricole établisse une ségrégation entre les étudiants parisiens et non parisiens. La qualité de l'enseignement n'est pas meilleure à Paris que dans les autres écoles. Le serait-elle que l'ouverture du concours à égalité des chances entre tous les étudiants, quelle que soit leur école, sanctionnerait par les résultats un tel constat. Rien ne justifie donc d'organiser, même de façon modeste, une ségrégation qui jetterait la suspicion de parisianisme sur un

concours où seul le mérite doit être pris en compte. C'est pourquoi il lui demande que les principes de l'école républicaine soient respectés dans l'organisation de la formation permettant d'accéder à la création d'un corps unique d'ingénieur de niveau A plus.»

La parole est à M. Marcel Rogemont, pour exposer sa question.

M. Marcel Rogemont. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, j'attire votre attention sur le projet de création d'un corps unique d'ingénieur de niveau A plus et ses répercussions dans l'enseignement supérieur agricole.

Actuellement, les étudiants qui ont acquis le diplôme d'agronomie générale dans l'une des cinq écoles y préparant - Paris, Rennes, Montpellier, Nancy, Toulouse - ont la possibilité de passer un concours pour entrer à Dijon et devenir ingénieur d'agronomie.

Il semble qu'un usage se soit développé selon lequel n'entrent au GREF que les étudiants de l'INA de Paris. Au moment où la fusion du GREF et l'ENSSAA de Dijon est en train de se réaliser, il conviendrait que le concours donnant accès à la formation d'ingénieur de niveau A plus puisse être ouvert à l'ensemble des étudiants des cinq écoles d'agronomie générale sans qu'il soit utile de réserver des places de façon particulière à l'une quelconque d'entre elles.

Ces écoles délivrent, chacun en a bien conscience, le même diplôme. Dès lors, l'ensemble des étudiants doivent être mis à égalité pour passer le concours d'accès au grade d'ingénieur A plus.

Il serait pour le moins curieux que, au moment où des écoles comme l'ENA et Sciences Po envisagent, pour la première de régionaliser son recrutement et, pour la seconde de s'ouvrir à une population plus diversifiée afin d'éviter les excès d'une filière essentiellement parisienne, l'enseignement supérieur agricole établisse une ségrégation entre les étudiants parisiens et les non parisiens.

La qualité de l'enseignement à Paris est-elle supérieure à celle des autres écoles ? Est-elle moindre, par exemple, à l'école d'agronomie de Rennes, qui se trouve dans ma circonscription ? Je crois que non.

Y aurait-il d'ailleurs une différence que celle-ci serait corroborée par les résultats au concours, si celui-ci est ouvert à tous les étudiants, quelle que soit leur école initiale. Donc il n'est pas besoin de procéder à une sélection en amont.

Rien ne semble justifier d'organiser, même de façon modeste, une ségrégation qui jetterait la suspicion de parisianisme sur un concours où seul le mérite doit être pris en compte.

Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions dans ce domaine ? Les principes de l'école républicaine seront-ils respectés dans l'organisation de la formation permettant d'accéder au corps unique d'ingénieurs de niveau A plus dans l'enseignement supérieur agricole ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, il s'agit, plus que d'une simple fusion des actuels corps d'ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et des ingénieurs d'agronomie, de la création d'un nouveau corps.

Les ingénieurs de ce nouveau corps auront vocation à occuper, y compris dans les organismes internationaux, des emplois de haut niveau d'expertise et d'encadrement contribuant à la mise en valeur agricole et forestière, au développement économique et à l'aménagement des territoires, à la gestion environnementale des espaces et des ressources naturelles, à la recherche, à la formation et au développement au sein des établissements et organismes qui concourent à l'élaboration ou à la diffusion des connaissances.

A ce jour, le recrutement externe, c'est-à-dire à côté des intégrations au choix, est prévu non seulement à partir de l'École polytechnique mais également à partir de toutes les écoles nationales supérieures agronomiques: l'institut national agronomique Paris-Grignon, l'Agro de Montpellier, de Nancy, de Rennes et de Toulouse, ainsi que l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy; il n'y aura donc pas de parisianisme exacerbé.

Je veux répondre très clairement et très explicitement à votre question et à votre crainte - et, en outre le ministre, c'est l'élu de province qui vous parle: il n'y aura pas de ségrégation entre Paris et la province. Au contraire, sera maintenue la tradition d'excellence et d'ouverture qui prévalait tant à l'ENSSAA de Dijon, aujourd'hui intégrée dans l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon, qu'à l'ENGREF. Ainsi, ces deux préoccupations d'ouverture et d'excellence aboutiront à une répartition équilibrée entre les différents viviers qui alimenteront ce futur corps que nous espérons faire aboutir dans le courant de cette année.

M. le président. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Monsieur le ministre, les craintes que j'évoquais tiennent au passé: le mode de

recrutement du GREF nous faisait redouter que les pesanteurs du passé ne perdurent à l'avenir. Aussi, je vous remercie vraiment de nous avoir précisé qu'il n'y aurait pas de quota en faveur de l'école d'agronomie de Paris pour le concours d'accès au nouveau corps que vous allez créer. Ce dernier est très attendu et vous avez eu raison de souligner son intérêt pour l'administration aux niveaux à la fois national et international.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1327

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1728

Réponse publiée le : 28 mars 2001, page 1390

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 2001